



# MAIRIE

de

# RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Chêneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

## COMPTE RENDU

<b>Séance</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Date-Heure</b>	<b>25/02/2019 à 19h30</b>
<b>Lieu</b>	<b>Mairie</b>
<b>Session</b>	<b>Publique</b>
<b>Référence</b>	<b>CM-CR-2019-01</b>
<b>Etat du document</b>	-

<b>Présents</b>	<b>Nadège Boin Viviane Cendra Nathalie Faccioli Antoine Ferté Marc Guérin</b>	<b>Francis Hutin Patricia Lucot Laure Médot Bertrand Pointier Nicolas Rébérot Dominique van Zuilen</b>
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	<b>Silvie Szczuka ; Eric Debosque</b>	
<b>Absent(s)</b>	<b>Christine Franse ; Benjamin Dubois</b>	
<b>Procuration(s)</b>	<b>Silvie Szczuka à Patrica Lucot</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Laure Médot</b>	
<b>Début de la séance</b>	<b>19h30</b>	
<b>Fin de la séance</b>	<b>23h00</b>	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	10
Conseillers votants :	12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 février 2019

Date d'affichage : 19 février 2019

### MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2018, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie ainsi que sur le site internet, le mardi 11 décembre 2018 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### CONVOCATION

Le 19 février 2019, nous, Nicolas RÉBÉROT, Maire de Ressons-le-Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 25 février 2019 à 19h30, en salle du conseil municipal.

### PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons-le-Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le lundi 25 février 2019 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Nicolas RÉBÉROT, Maire.

## Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 10 décembre 2018.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Laure MÉDOT, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

- 1 – FINANCES
  - 11 - DOB
  - 12 - Subvention CCAS
  - 13 - Subventions aux associations
  - 14 - Demandes de subvention
  - 15 - Mise à jour des tarifs
- 2 – VIE MUNICIPALE
  - 21 - Vente parcelle ZH70
  - 22 - Bilan annuel des acquisitions et cessions
- 3 – INTERCOMMUNALITÉ
  - 31 - Rapport semestriel CCRV
- 4 – DIVERS

### PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé		Vote de la délibération
Nicolas RÉBÉROT	20190225-010-01	Examen DIA		
Nicolas RÉBÉROT	20190225-011-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire		
Nicolas RÉBÉROT	20190225-012-03	DOB 2019	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20190225-013-04	Subvention CCAS 2019	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Patricia LUCOT	20190225-014-05	Subventions aux associations 2019	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Bertrand POINTIER	20190225-015-06	Demande de subvention DETR microtracteur	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Bertrand POINTIER	20190225-016-07	Demande de subvention DETR local véhicules	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20190225-017-08	Demande de subvention DSIL mise aux normes Mairie et salle Saint-Georges	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20190225-018-09	Demande de subvention DETR city stade	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20190225-019-10	Mise à jour des tarifs	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20190225-020-11	Vente parcelle ZH 70	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>

Nicolas RÉBÉROT	20190225-021-12	Bilan annuel des acquisitions et des cessions	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	<b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20190225-022-13	Rapport semestriel CCRV	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	<b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20190225-023-14	Tarif permission de voirie GAEC du village	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	<b>A l'unanimité</b>
Francis HUTIN	20190225-024-15	PLUi	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	<b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20190225-025-16	Propositions dans le cadre du Grand Débat national	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	<b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20190225-026-17	Révision tarif logement 1 espace Saint Georges	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	<b>A l'unanimité</b>

**Objet : Examen des DIA- n°2019-010-01**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'y a pas eu de DIA depuis le dernier conseil municipal :

**Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire- n°2019-011-02**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2014-049, n° 2014-050 en date du 28 mars 2014 et n° 2016-078 en date du 2 mai 2016 du Conseil Municipal de Ressons-le-Long,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2018-169 du 31/12/2018 : Degrèvement facturation assainissement
- B) Décision n°2018-170 du 31/12/2018 : Virement de crédit
- C) Décision n°2019-001 du 04/01/2019 : Convention de stage
- D) Décision n°2019-002 du 09/01/2019 : Perception placement chien errant
- E) Décision n°2019-003 du 15/01/2019 : Participation du groupement logiciels
- F) Décision n°2019-004 du 15/01/2019 : Perception placement chien errant
- G) Décision n°2019-005 du 22/01/2019 : Convention de stage
- H) Décision n°2019-006 du 08/02/2019 : Bornage amiable
- I) Décision n°2019-007 du 10/02/2019 : Affectation terrain communal
- J) Décision n°2019-008 du 11/02/2019 : Convention de stage
- K) Décision n°2019-009 du 12/02/2019 : Bornage amiable

## 1 – FINANCES

**11- Objet : Débat d'orientation budgétaire 2019- n° 2019-012-03**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Charge et délègue le maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

**12 – Objet : Subvention au CCAS 2019 - n° 2019-013-04**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de voter pour l'exercice 2019 une subvention de 4.000 € au CCAS mandatée à l'article 657362.

La subvention au CCAS sera versée en une fois dès le vote du budget approuvé.

**13 - Objet : Subvention aux associations 2019 - n° 2019-014-05****RAPPORTEUR : Patricia LUCOT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de voter pour l'exercice 2019 les subventions telles que figurant dans le tableau ci-après :

<b>Tiers</b>	<b>Montant de la subvention – art 6574</b>
Aides aux Organisations Sportives de Courmelles	250 €
Association Cantonale Loisirs et Culture	150 €
Association Cantonale Sportive Vic-sur-Aisne Football	300 €
Association de Promotion des Chemins Verts	50 €
Association des anciens combattants de Ressons-le-Long	50 €
Association des chasseurs de Ressons-le-Long	50 €
Association des Parents d'Elèves de Ressons-le-Long	200 €
Association Vicoise de Gymnastique Volontaire	70 €
Club Nautique du Canton d'Attichy	50 €
Club Saint-Georges	500 €
Comité d'Animation et des Fêtes de Ressons-le-Long	1 700 €
Compagnie d'arc de Vic sur Aisne	150 €
Coopérative scolaire élémentaire de Ressons-le-Long	1 200 €
Coopérative scolaire maternelle de Ressons-le-Long	300 €
Croq'livres	1 200 €
Cultures Sports de la Vallée de l'Aisne	50 €
Dauphin Club du Canton d'Attichy	50 €
Entente Cycliste de la Vallée de l'Aisne	350 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers du Vicois	50 €
Les jardins vicois	50 €
Mémoire et Patrimoine du ressonnais	50 €
Psychologie scolaire du Soissonnais	82 €
Site Nature Arlaines	50 €
Soissonnais 14/18	100 €
Vie libre	50 €

**TOTAL 7 202 €****14 – Demandes de subvention****141 - Objet : Demande de subvention DETR microtracteur n° 2019-015-06****RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- De solliciter à cet effet des subventions auprès de de l'Etat.
- De s'engager en cas d'attribution, à réaliser ce projet et d'inscrire au budget, les sommes nécessaires à sa réalisation.

**142 - Objet : Demande de subvention DETR abri matériel services techniques n° 2019-016-07****RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité sollicite l'Etat pour son projet :

**Construction abri matériel services techniques**

Une subvention au titre de l'Etat au titre de la DETR 2019, à hauteur de 45 % du montant H.T. des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Charge et délègue monsieur le Maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

**143 - Objet : Demande de subvention DSIL mise aux normes mairie et salle Saint-Georges n° 2019-017-08**  
**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité sollicite l'Etat pour son projet :

**Mise aux normes des locaux communaux**

Une subvention au titre de l'Etat au titre de la DSIL 2019, à hauteur de 80 % du montant H.T. des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Charge et délègue monsieur le Maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

**144 - Objet : Demande de subvention DETR citystade n° 2019-018-09**  
**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De solliciter l'Etat au titre de la DETR pour son projet :  
**City stade**

- De s'engager à financer la part non subventionnée

**CHARGE** et **DÉLÈGUE** monsieur le Maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente.

**15 – Objet : Mise à jour des tarifs - n° 2019-019-10**  
**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire propose de mettre à jour les tarifs municipaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 :

<b>Cimetière</b>	
Taxe inhumation	50 €
- l'inhumation en terrain commun ;	
- l'inhumation en terrain concédé ;	
- l'inhumation en terrain privé ;	
- le scellement d'une urne sur un monument funéraire ;	
- l'urne déposée dans une concession funéraire ;	
- l'urne déposée dans une « cavurne » ;	
- l'urne déposée dans une case de columbarium.	
Concession funéraire d'une durée de 30 ans - 1/2 sera reversé au CCAS	600 €
Concession funéraire d'une durée de 50 ans - 1/2 sera reversé au CCAS	950 €
Concession funéraire - taxe de superposition	20 €
Columbarium 1 case d'une durée de 15 ans - 1/2 sera reversé au CCAS	600 €
Columbarium 1 case d'une durée de 30 ans - 1/2 sera reversé au CCAS	950 €
Cavurne d'une durée de 15 ans - 1/2 sera reversé au CCAS	520 €
Cavurne d'une durée de 30 ans - 1/2 sera reversé au CCAS	880 €

Redevance de réunion ou réduction de corps		50 €
Redevance dispersion des cendres au jardin du souvenir		90 €
Caveau attente - droit fixe entrée		15 €
Caveau attente - redevance quotidienne (limitation 3 mois)		3,50 €
Caveau attente - droit fixe de sortie		15 €
<b>Taxe Locale sur la Publicité extérieure</b>		
Dispositif non numérique		15 €/m <sup>2</sup> /an
Dispositif numérique		45 €/m <sup>2</sup> /an
Majoration de 100% entre 12m <sup>2</sup> et 50m <sup>2</sup> , majoration de 200% au-dessus de 50m <sup>2</sup>		
<b>Salles communales</b>		
<b>Salle Saint Georges</b>	Ressonnais Journée	100 €
	Ressonnais Week end	220 €
	Extérieur Journée	200 €
	Extérieur Week end	440 €
	Associations	15 €
	Vaisselle	20 €
	Caution pour la location de la salle	500 €
	Caution ménage	100 €
	Électricité	0,16 €/KW
	Facturation de l'heure de ménage	30 €
<b>Salle Multifonctions</b>	Ressonnais Journée	50 €
	Ressonnais Week end	80 €
	Extérieur Journée	100 €
	Extérieur Week end	160 €
	Caution pour la location de la salle	500 €
	Caution ménage	100 €
	Facturation de l'heure de ménage	30 €
<b>Logements</b>		
6, Grand'rue	<i>révisable en septembre</i>	360.00 €
1, Espace Saint Georges	<i>révisable en mars</i>	618,00 €
2, Espace Saint Georges	<i>révisable en janvier</i>	522,56 €
<b>Occupation du domaine communal</b>		
		2 €/m <sup>2</sup> /jour
<b>Photocopies</b>		
A4 noir et blanc	Pas de perception pour tout montant inférieur à 5 €	0.18 €
A4 couleur		0.40 €
A3 noir et blanc		0.40 €
A3 couleur		0.80 €
Disquette		1.83 €
Cédérom		2.75 €
<b>Taxe balayage</b>		
Non votée		
<b>Taxe de séjours</b>		
	<b>(par unité de capacité et par nuitées)</b>	
Hôtel Quatre et cinq étoiles		0,65 €
Hôtel Trois étoiles		0,50 €

Hôtel Deux étoiles		0,30 €
Hôtel Une étoile et sans étoile		0,20 €
Camping trois quatre et cinq étoiles		0,20 €
Camping une et deux étoiles		0,20 €
<b>Vente de bois</b>		
Le stère sur place		30 €
<b>Animal divagant</b>		
Capture aux heures ouvrables :		60 €
Du lundi au vendredi <b>de 8 h à 17 h,</b>		
Capture aux heures non ouvrables :		120 €
Du lundi au vendredi <b>de 17 h à 8 h,</b>		
Et les samedis, dimanches et jours fériés		
Prise en charge d'animal venant d'une autre commune		10 €
Nourriture		20 €/jour
Hébergement		10 €/jour
Autres frais		Coûts réels

<b>Accueil ALAE</b>		
	Résident	Extérieur
Lundi - mardi - jeudi - vendredi		
Garderie matin de 7h-8h45	forfait	1,90 €
Garderie soir de 16h30 à 17h45		1,70 €
Garderie soir de 17h45 à 19h00		1,90 €
Aide aux devoirs		1,70 €
mercredi		
Garderie matin de 7h00-9h00	forfait	1,90 €
Garderie après-midi de 13h30-18h	forfait	6 €
Gouter		0,65 €
Majoration (inscription hors délai ou placé d'office)		100%
Dépassement d'horaire (le ¼ d'heure)		5 €
<b>Restauration scolaire</b>		
	Résident	Extérieur
Lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi		
Repas enfant	4,70 €	4,70 €
Repas adulte	3,60 €	3,60 €
Surveillance du midi (sans repas : PAI)	3,60 €	3,60 €
Majoration (inscription hors délai ou placé d'office)	25%	25%

<b>Activités périscolaires (NAP)</b>		
<b>2 euros / semaine soit</b>	Résident	Extérieur
Temps d'Activités Périscolaires période 5 sem. (pér.3, 5 (cycles 1), pér.6)	10 €	10 €
Temps d'Activités Périscolaires période 6 sem. (pér.4 et 5 (cycles 2 et 3))	12 €	12 €
Temps d'Activités Périscolaires période 7 sem. (pér.1, 2)	14 €	14 €
<b>Accueil ALSH</b>		
	Résident	Extérieur
La semaine pour 1 <sup>er</sup> enfant	33,00 €	49,50 €
La semaine pour 2 <sup>ème</sup> enfant	23,10 €	34,65 €
La semaine pour 3 <sup>ème</sup> enfant	19,80 €	29,70 €
Repas	4,70 €	4,70 €
La demi-journée (semaine pré-rentree)	6 €	7 €
Journée mini camp	7,50 €	7,50 €

<b>Tarification de l'atelier informatique</b>	
<b>Règlement au trimestre échu</b>	
<b>Cours individuels (1h mini par semaine)</b>	
Adultes de Ressons-le-Long	46,00 €
Adultes de la CCRV	90,00 €
Adultes extérieurs	110,00 €
<b>Cours collectifs (1h mini par semaine)</b>	
Adultes de Ressons-le-Long	35,00 €
Adultes de la CCRV	65,00 €
Adultes extérieurs	75,00 €
<b>Consultations sur internet pour tous</b>	
Pour 5 heures	7,00 €
Pour 10 heures	13,00 €

## 2 – VIE MUNICIPALE

### **21 – Objet : Vente parcelle ZH 70 - n° 2019-020-11**

**RAPPORTEUR : Nicolas RÉBÉROT**

La commune de Ressons le Long est propriétaire d'un terrain cadastré ZH 70 sis au lieu-dit « Devant-Poulandon », d'une contenance de 2 450 m<sup>2</sup>.

La commune a acquis ce terrain par procédure de biens sans maître par arrêté municipal n° 2014-110 en date du 26 septembre 2014. Par délibération n° 2014-157 en date du 15 décembre 2014, cette parcelle a été évalué à 73 500€.

Par un acte du 24 mars 2015, Monsieur Rémy CARRIER a fait assigner la commune de Ressons-le-Long afin d'annuler la formalité publiée au service de la publicité foncière sous le n° 214-P-2220. Pour donner suite à ce recours enregistré n° RG 15/00529, le tribunal a débouté la partie adverse en date du 6 décembre 2018. Ce terrain est à présent définitivement propriété de la commune.

Le maire propose que ce terrain soit vendu. Il propose qu'une bande le long de la voie communale soit extraite du terrain afin de favoriser un élargissement de la voie.

Le maire indique que ce terrain est constructible pour partie (environ 1300m<sup>2</sup>) et propose de le diviser en 3 lots. Les lots 1 (environ 860m<sup>2</sup>) et 2 (environ 510 m<sup>2</sup>) en terrains à bâtir et le lot 3 (environ 1120 m<sup>2</sup>) en jardin.



Il est proposé la vente du lot 1 au prix de 42 000 €, le lot 2 au prix de 28 000 € et le lot 3 au prix de 1€/m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- De permettre la vente de la parcelle ZH 70 selon la proposition débattue ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant à signer l'acte notarié et intervenir pour toutes les formalités afférentes à la division et à la vente.
- Que la recette sera encaissée à l'article 775

Zone constructible :



Bande à extraire :



Lot 1 :



Lot 2 :



Lot 3 :



**22 – Objet : Bilan annuel 2018 des acquisitions et cessions immobilières n° 2019-021-12**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales notre assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2018, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2018 sont les suivantes :

1) Immeubles : Néant

Bâtiments : Néant

Terrains :

Acquisitions

Echange Lucot et Sarazin

section	N°	surface	valeur
C	1153	81 m <sup>2</sup>	243,00 €
C	1158	2 m <sup>2</sup>	6,00 €
C	1155	59 m <sup>2</sup>	177,00 €
ZL	86	1550 m <sup>2</sup>	775,00 €
C	1149	10 m <sup>2</sup>	500,00 €

Cessions

Echange Lucot

section	N°	surface	valeur
C	1154	37 m <sup>2</sup>	18,50 €
ZL	27	2100 m <sup>2</sup>	1.050,00 €
ZL	21	2980 m <sup>2</sup>	2.980,00 €

Préemption : Néant

Biens sans maître :

section	N°	surface	valeur
A	1110	62 m <sup>2</sup>	186,00 €
C	983	687 m <sup>2</sup>	687,00 €
C	987	1294 m <sup>2</sup>	1.294,00 €
ZL	40	420 m <sup>2</sup>	420,00 €
ZL	50	1440 m <sup>2</sup>	1.440,00 €

Biens vacants :

section	N°	surface	valeur
ZL	6	780 m <sup>2</sup>	390,00 €
ZL	22	1.070 m <sup>2</sup>	535,00 €

2) Droits réels immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes, lots de copropriété, droit d'usage, hypothèques, privilèges) : Néant

Le conseil municipal prend note de ce bilan annuel

Charge et délègue le maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

### 3 – INTERCOMMUNALITÉ

#### **31 – Objet : Rapport semestriel CCRV – n° 2019-022-13**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L. 5211-39 al.2 du CGCT, les délégués communautaires rendent compte au moins 2 fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

L'activité de la CCRV s'est principalement portée sur la présentation des rapports annuels. La création d'un PETR avec la désignation de ses représentants, la poursuite du groupement « la pause » et la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale ont été les grands sujets pour ce deuxième semestre 2018,

En ce début d'année 2019, le conseil communautaire a approuvé le PLU de Villers-Cotterêts et a débattu des orientations générales du PADD du PLUi. Les extensions des périmètres des syndicats de rivière ont également été approuvées afin de couvrir l'ensemble du territoire communautaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Prend acte le rapport semestriel

Charge et délègue le maire, ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

### 4 – DIVERS

#### **Objet : Tarif permission de voirie GAEC du village – n° 2019-023-14**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire informe le conseil municipal qu'une demande de traverse de chemin rural a été faite par le GAEC du village en vue d'y passer un réseau d'irrigation sur une longueur de 4 mètres. Les permissions de voiries sont soumises à une redevance d'occupation dont le tarif est soit plafonné par des textes (gaz, électricité, communication électronique) ou libre

(autre réseau). Pour les occupations non réglementées, le tarif voté par le conseil est de 2€/jour/mètre linéaire. Au regard de la spécificité, il propose d'appliquer un tarif inférieur. Le maire rappelle que le GAEC du village a bénéficié d'une permission de voirie n°2011-120 en date du 20 décembre 2011 à hauteur de 2€/mètre/mois. Cette permission de voirie a fait l'objet d'une abrogation par décision n° 2012-053 en date du 4 avril 2012 en faisant bénéficier le pétitionnaire d'un paiement en nature (échange d'occupation de terrain). Le maire propose de reprendre le tarif de la permission originelle et de remettre à jour la permission de voirie pour l'ensemble du réseau d'irrigation qui devra être actualisé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'approuver le tarif de 2€/mètre/mois pour l'occupation du domaine communal par le réseau d'irrigation  
Charge et délègue le maire, ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

**Objet : PLUi – n° 2019-024-15**

**Rapporteur : Francis HUTIN**

Francis HUTIN fait un point des réunions liées à la réalisation du PLUi de la CCRV.

Il indique qu'il a été proposé des ER pour :

- des sentiers de randonnée ou transferts d'engin agricole (le long de la RN31)
- créer des alignements d'arbres/arbustes (entrées Gorgny, Routy, Marais Saint Georges ; rue de Poulandon (face à l'alignement de saules existants))
- créer des poches de stationnement (rue du cleux, rue de Poulandon)

En outre, il est proposé de maintenir les OAP existantes dans le PLU actuel (écoquartier / la Vache Noire dont dentelette en habitat)

Il a été insisté sur la volonté de soutenir le développement de la Vache Noire existant au regard des dessertes bus existantes, des aires de co-voiturage officieuses, de l'investissement dans ce secteur en matière d'assainissement collectif (1 million d'euros en 2015), de la fibre optique (par le département, la CCRV et l'USEDA notamment) et des projets de développement commercial et les discussions avec la DIR depuis plusieurs années pour le carrefour.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les propositions faites

Charge et délègue le maire, ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

**Objet : Grand Débat National – n° 2019-025-16**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire informe que lors de la soirée débat proposée dans le cadre du débat ouvert par le Président de la République, des échanges productifs ont eu lieu. Une demande de plus de rencontres a été entendue et cela même avec les informations véhiculées via les réseaux sociaux, mailing et site internet.

Le Maire propose que le conseil municipal puisse également remonter des propositions pour des sujets touchant les collectivités locales.

Bertrand Pointier propose qu'une réorganisation de l'échelon territoriale des communes et intercommunalité afin de renforcer la présence des services publics de proximité.

Il propose que la région soit renforcée dans les compétences liées au développement économique et que la présence de la strate « département » soit liée à une faible densité de population.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de faire remonter ces propositions dans le cadre du grand débat national

Charge et délègue le maire, ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

**Objet : Loyer logement 1 espace Saint Georges – n° 2019-026-17**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Patricia Lucot indique que le logement situé au 1 espace Saint Georges reste non loué. Elle rappelle que l'état dans lequel il a été récupéré à la suite du départ d'un locataire précédent ne facilite pas le maintien de futurs locataires.

Elle propose que le loyer de celui-ci puisse être baissé et ramené à 590€/mois. Les modalités de révision automatique restant inchangées (révision en mars par rapport à l'IRL du T4 n-1)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de réviser le loyer du logement situé au 1 espace Saint Georges à 590€/mois à compter de mars 2019

Dit que la révision automatique sera faite en mars par rapport à l'IRL du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année antérieure

Charge et délègue le maire, ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

### Questions diverses :

Les jardins s'emmêlent avec le CPIE

RP fibre optique le 15 janvier : mise en service le 20 décembre 2018, une petite cinquantaine de participants étaient présents lors de la réunion publique.

GDN le 5 février : une vingtaine de participants pour échanger et faire des propositions dans le cadre du Grand débat National.

Gouter intergénérationnel le 25 janvier : 35 participants avec des nouveaux

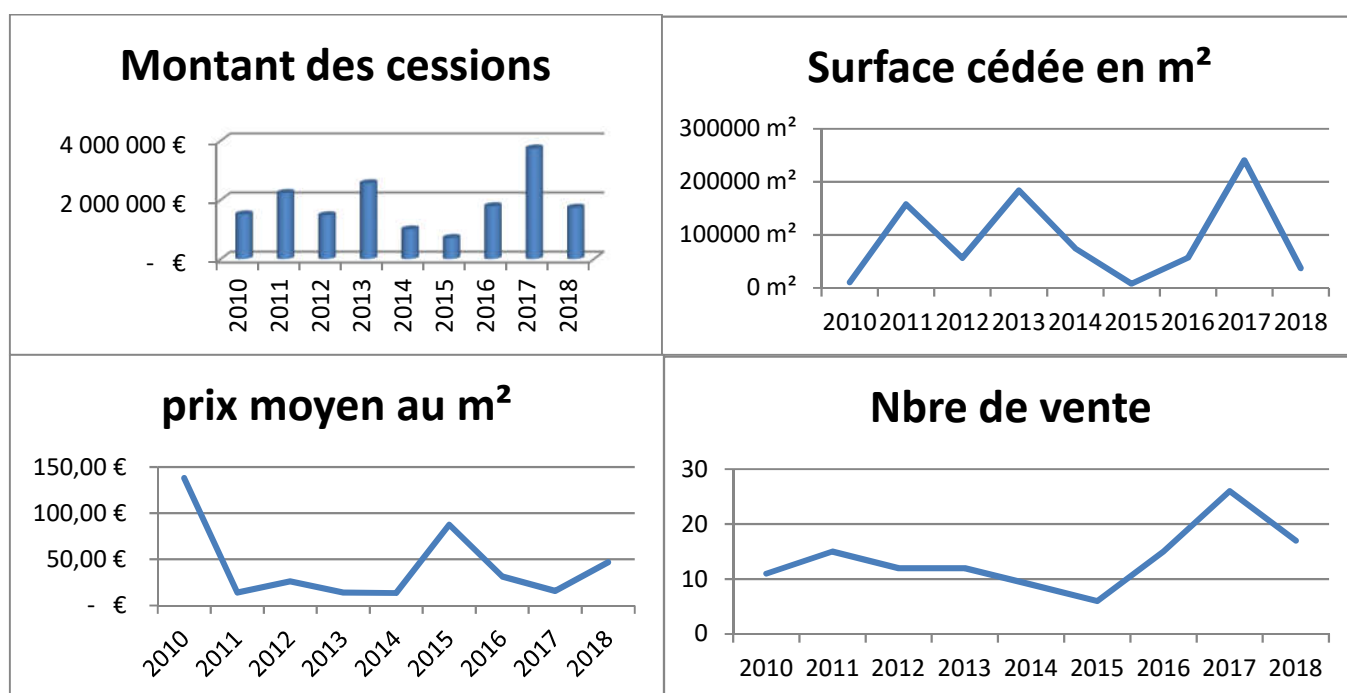
L'ALSH du 11 au 15 février : une trentaine d'enfants

### PLUi :

Des réunions publiques se dérouleront le 13 mars à 19h à Vic-sur-Aisne et le 14 mars à 20h à Villers Cotterêts sur les thématiques du zonage, règlement et les orientations d'aménagement.

### Statistiques DIA :

Le maire dresse un bilan de l'année 2018 sur les DIA



### Opération façades :

A ce jour, aucun dossier n'a été déposé.

### Affaires en cours :

Le maire annonce que deux affaires ont été jugées.

Jugement le 18/01/2019 affaire HUFTIER vente au déballage de 2017 : l'arrêté municipal est annulé en ce que le risque de trouble à l'ordre public n'était pas suffisamment établi. M. HUFTIER est débouté de ses prétentions d'indemnisation.

Jugement le 06/12/2018 affaire CARRIER parcelle ZH70 : le tribunal a débouté la partie adverse en plus d'une indemnité de 4000 € et à la charge des dépens.

Affaire TA recours parcelle ZH70 : clôture de l'instruction le 22 février 2019. Nous sommes donc dans l'attente de l'ordonnance fixant la date des plaidoiries.

### Procédure de protection du château de Montois :

Le maire informe le conseil que les propriétaires du château de Montois ont sollicité les services de la DRAC afin de procéder à la protection du château. Le maire, consulté, a émis un avis favorable à cette protection. La commission se tiendra le 7 mars à Amiens.

### Écoquartier :

Le maire informe le conseil municipal que la CAO attributive de la tranche 1 se tiendra le 26 février au siège de la SEDA. Les travaux devraient débuter en avril 2019 suivant le planning ci-dessous.

PHASE NORD

	2019							
	J	F	M	A	M	J	J	A
Instruction Permis d'aménager	■							
Mise en place de convention pour l'AEP si besoin / compétence d'investissement du futur syndicat		■						
Analyse des offres	■	■						
Envoi du RAO à Mme ANGER pour subvention PRADET		■						
Désignation des entreprises (CAO SEDA)		■						
Période de préparation			■					
Travaux tranche ferme				■	■	■	■	■
Pré commercialisation			■	■				
Signature des fiches de réservation des lots par les acquéreurs (surface approximative) au démarrage des travaux				■				
Réalisation du DA et des plans de bornage par le géomètre (après phase borduration et pose coffrets, 2/3 des travaux)						■	■	
Signature des compromis de vente (surface exacte du plan de bornage) 6 mois après les fiches de réservation							■	■
Dépôt des PC pour instruction								■
Réitération des ventes par acte authentique 3 à 4 mois après compromis								

**Étude traverse :**

Le maire informe que l'ADICA qui assiste la commune dans le cadre de l'étude traverse avec des équipements modérateurs de vitesse et facilitant le stationnement vient de nous communiquer le chargé de projet.

**Activités :**

- 05/03 → soirée débat
- 14/03 → présentation de l'étude santé de la CCRV à Vic-sur-Aisne
- 20/03 → La forêt s'invite à l'école
- 22 et 23/03 → parcours du cœur
- 22/03 → cérémonie de citoyenneté
- 24/03 → Hauts-de-France propres
- 06/04 → Course cycliste
- 13/04 → Journée citoyenne
- 14/04 → Tir 3D
- Du 15 au 19/04 → ALSH / traditions de Pâques
- 27/04 → Journée citoyenne
- 26/05 → élections européennes

Patricia Lucot propose d'installer des plaques de plexiglass dans l'attente de la restauration des vitraux de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Ressons-le-Long, le 2 mars 2019

Le maire,

Nicolas RÉBÉROT